



## Édit'eau

**P**our ce second numéro du bulletin " De la Sélune à la Baie ", nous vous proposons une synthèse en quatre pages du diagnostic du S.A.G.E. Sélune. Actuellement, les membres de la C.L.E. et les partenaires associés aux commissions travaillent sur la rédaction des scénarios. Selon les objectifs de gestion des eaux qu'ils fixeront à partir du diagnostic, les membres des commissions proposeront les mesures à mettre en oeuvre.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce bulletin, les membres de la C.L.E. sont ouverts aux retours d'expériences des divers acteurs qui œuvrent déjà, pour améliorer l'état et la gestion de nos ressources. En effet, pour écrire le S.A.G.E., il n'est pas nécessaire de " réinventer l'eau chaude " mais que nous ayons le courage de mettre des priorités aux actions les plus adaptées à notre contexte local.

J'espère que vous avez tous noté dans vos agendas, notre rendez-vous du 18 septembre prochain à St James. La Journée Locale de l'Eau sera l'occasion de faire un point sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune. J'espère que les différentes interventions prévues répondront à vos interrogations de manière claire, concise et concrète. Je souhaite que les maires du bassin versant de la Sélune participent tous activement à cette journée et qu'elle soit l'occasion d'ouvrir une

réflexion sur notre gestion de l'eau.

L'un des dossiers prioritaires du S.A.G.E. Sélune sera évoqué : le devenir des barrages hydroélectriques de Vezins et La Roche Qui Boit.

France 3 et la presse régionale se sont fait l'écho des arguments, pour ou contre, le maintien des barrages. Or, le S.A.G.E. a fait mener une étude par un cabinet indépendant en 2002. Nous avons synthétisé les 215 pages de l'étude du cabinet Sépia Conseil dans les deux premières pages de ce bulletin. Vous constaterez qu'aucun avis de la C.L.E. n'a encore été donné et qu'à la lumière des divers atouts et inconvénients de chaque scénario, le débat n'est pas clos.

La position de la C.L.E. sur ce dossier apparaîtra au travers du choix stratégique résultant des scénarios en cours d'élaboration. La seule chose que je puisse vous affirmer est que le devenir des barrages coûtera cher, quel que soit le scénario retenu. Alors, pour ma part, j'espère qu'au travers l'élaboration du S.A.G.E., nous saurons discuter et nous mettre d'accord pour construire l'avenir que nous voulons offrir aux générations futures.

**Michel THOURY**  
Président de la C.L.E.



## SOMMAIRE

**Édit'eau** p.1

**Dossier Barrages** p.2/3

**Etudes en cours** p.4

- ▲ Couverture des sols
- ▲ Etude sur l'érosion
- ▲ Diagnostic Beuvron

**DIAGNOSTIC DU SAGE** p.5/8

**Gros plan sur...** p.9

- ▲ L'arbre et l'eau à Mellé
- ▲ Zone humide de Monthault

**Et ailleurs...** p.10

- ▲ Action Bassin versant
- ▲ Entretien/restauration
- ▲ Plantations de haies

**Mément'eau** p.11

**En savoir plus sur le SAGE** p.12



La Sélune sans retenue, 1993

**A**u début du XXe siècle, la demande en électricité des industries de la région conduit à la construction des barrages de La Roche Qui Boit (LRQB) et de Vezins, exploités respectivement depuis 1919 et 1932. Le barrage de LRQB appartient à EDF et celui de Vezins à l'Etat.

Pour exploiter ces deux ouvrages, EDF bénéficie d'une concession unique accordée par l'Etat pour 75 ans. Or, cette concession arrive à échéance fin 2007. La demande de renouvellement sera, d'ici là, étudiée par le préfet.

L'avenir de la vallée de la Sélune est intimement lié à celui des barrages. Plusieurs problématiques sont associées à ces ouvrages :

- la manne financière apportée aux collectivités par la Taxe Professionnelle,
- le développement d'activités de loisirs sur les lacs,
- la concentration des pollutions dans les lacs,
- la ressource en eau potable,
- l'infranchissabilité des ouvrages pour les poissons migrateurs dont le saumon,
- les inondations à St Hilaire et à Ducey,

- le respect de la réglementation, etc.

Trois scénarios ont été envisagés par les membres de la C.L.E. et analysés par Sépia Conseils.

Voici une présentation synthétique des principales incidences sur 30 ans, de chacun de ces 3 scénarios sur le milieu et sur les usages.

Au regard de ces conclusions, un quatrième scénario a été proposé par la C.L.E. et le bureau d'étude.

(\*) cf. Définitions p.11

## Scénario 1: Maintien des 2 barrages

**C**e scénario 1 permet de maintenir la production hydroélectrique, qui est une énergie renouvelable et intéressante financièrement pour la production de pointe\*.

Dans les retenues, la pêche aux poissons blancs et aux carnassiers peut se maintenir. La capacité de soutien d'étiage de la retenue de Vezins est importante et pourrait répondre à des besoins d'eau potable plus grands pour le S.I.A.E.P. d'Avranches Sud. Les barrages permettent de stabiliser la qualité de l'eau à leur aval en piégeant certains éléments comme les phosphates et les matières en suspension.

D'après Sépia Conseils, les barrages n'ont pas d'incidence sur les crues en aval mais une étude complémentaire est nécessaire pour connaître l'impact de la

courbe des remous et l'envasement de Vezins sur les inondations à St Hilaire du Harcouët. Le rôle d'écrêtement des crues en aval et de soutien d'étiage de Vezins reste à étudier précisément, dans une optique coût-bénéfice par rapport à la production d'énergie.

Toutefois, le maintien des barrages signifie un entretien et une surveillance sérieuse par le concessionnaire. Les vidanges obligatoires tous les 10 ans ayant un impact catastrophique sur la rivière, une meilleure gestion est souhaitable. Pour cela, E.D.F. doit améliorer sa connaissance des sédiments accumulés dans les retenues.

Le milieu naturel reste perturbé: déficit sédimentaire (érosion en aval), obstacle à la circulation des poissons migrateurs, dégradation de la qualité de l'eau en

amont et en aval avec eutrophisation\* l'été.

Ce scénario ne respecte donc ni la réglementation sur la libre circulation des poissons migrateurs, ni les dispositions du S.D.A.G.E.\* Seine Normandie.

Le maintien des barrages permet le développement des activités touristiques autour des lacs mais la baignade et les activités nautiques risquent d'être limitées par une réglementation plus exigeante sur la qualité de l'eau.

Par conséquent, le concessionnaire pourrait contribuer à la lutte contre la pollution en amont des barrages afin d'obtenir à leur aval une qualité équivalente à celle qu'aurait la Sélune en leur absence (principe de transparence). Il devra respecter les dispositions du Code de l'Environnement sur la libre cir-

culcation des poissons migrateurs. E.D.F. a étudié la possibilité de mettre en place un système de capture-transport qui n'apparaît pas efficace.

Enfin, "le béton n'étant pas éternel", l'Etat devra prévoir la destruction à terme des barrages et une provision devrait être faite.

**Ce scénario est estimé à un gain sur 30 ans de 5 Millions d'euros. Cependant, ce coût ne comprend pas les mesures compensatoires et les dispositions pour améliorer la gestion des barrages qui restent encore à évaluer. D'autre part, le montant de la provision qui permettra de financer la démolition des barrages doit être évalué précisément.**

## Scénario 2 : Maintien de LRQB, effacement de Vezins

**L**e scénario 2 constitue une alternative intéressante puisqu'il concilie l'aspect environnemental, la satisfaction de la pêche au saumon et l'alimentation en eau potable sans diminution du débit naturel de la Sélune en période d'étiage.

La Sélune ne redeviendra pas tout à fait naturelle et un ouvrage de franchissement de la Roche qui Boit, dont les caracté-

ristiques techniques devront être définies, sera aménagé. Selon l'ordre des priorités qui reste à définir (remontée des migrateurs, pêche aux blancs, conservation de la retenue de la Roche qui Boit, etc.), un mode de gestion de LRQB, à cote fixe ou mobile sera à retenir. Au final, cet ouvrage sera en conformité avec la réglementation sur la libre circulation des poissons migrateurs

et les dispositions du S.D.A.G.E. Seine Normandie.

Ce scénario 2 conduira à la disparition de la production d'hydroélectricité de Vezins et probablement de celle de la Roche qui Boit. L'installation d'éoliennes est proposée en contrepartie. La disparition du barrage de Vezins et de sa retenue aura un impact majeur, au moins à court terme, sur le tourisme local. Il est préco-

nisé, en cas d'adoption de ce scénario, d'étudier les différentes perspectives et orientations qui s'offriraient aux opérateurs de tourisme directement concernés au travers d'un plan d'accompagnement.

Le développement du tourisme "pêche au saumon" pourrait générer une vingtaine de postes et 9,9 Millions d'euros sur 30 ans. Ce gain équilibrerait la perte

générée par l'arrêt de la production hydroélectrique.

Dans une perspective d'accroissement de la production de l'A.E.P., une étude spécifique apparaît indispensable afin de mieux appréhender les risques que pourraient présenter les

étiages sévères et une éventuelle fluctuation de la qualité de l'eau notamment du fait des vidanges annuelles de la Roche qui Boit.

Ce scénario ne permettant pas de maintenir une production d'électricité, un nouveau gestionnaire sera identifié. Celui-ci se

chargera de l'entretien du barrage et celui de sa passe à poisson.

**A ces coûts s'ajoutent ceux de la démolition de Vezins (2,25 M euros) et surtout le désenvasement de sa retenue (30 M euros). Le coût total des travaux du scénario 2 est estimé à 39 M**

euros mais dépendra de l'importance de la pollution des boues à extraire dans les retenues. 

(\*) cf. Définitions p.11

## Scénario 3 : Effacement des 2 barrages

Le scénario d'effacement des deux barrages privilégie l'environnement : restauration de la libre circulation des poissons sur la Sélune et amélioration de la qualité de l'eau. Le retour à l'état naturel ne sera pas immédiat et pourra prendre une dizaine d'années. La Sélune deviendra alors le premier cours d'eau à salmonidés de France, en totalisant à elle seule près de 20% des captures nationales.

Cette option aboutira à la disparition de l'hydroélectricité mais des parcs d'éoliennes sont proposés en remplace-

ment.


L'activité touristique sera, au moins à court terme, fortement bouleversée et aura à se recentrer sur des activités pratiquées en eaux vives et sur la pêche au saumon. Une concertation entre les différents acteurs du tourisme sur les perspectives d'évolution et de reconversion dans ce domaine sera nécessaire à la bonne réussite des projets susceptibles d'émerger.

Comme dans le scénario 2, l'alimentation en eau potable pourrait être mise en difficulté en période d'étiage sévère.

Toutefois, une dérogation préfectorale est envisageable dans lors d'événements exceptionnels. Une étude d'incidence donnant lieu à une modification de l'arrêté existant devra être lancée. Dans ce cadre, il est conseillé d'examiner les possibilités de recours aux eaux souterraines dont les potentialités sont intéressantes dans le bassin versant.

La réalisation de ce scénario impose, outre la démolition des deux barrages, leur désenvasement. Cette opération est complexe, elle nécessite un phasage précis et constitue le

poste budgétaire le plus important du scénario 3. D'ailleurs si les sédiments extraits s'avéraient pollués, les coûts présentés pourraient être très fortement majorés.

**Le coût de la démolition des barrages est estimé à 2,8 M euros et celui du désenvasement des deux retenues à 32 M euros (chiffres à préciser). Le coût de l'installation d'éoliennes a été évalué à 12 M euros (chiffres à préciser).** 

## Bilan et perspectives

La synthèse des trois scénarios étudiés met en avant les atouts et désavantages de chaque option sur le milieu aquatique et sur les usages de l'eau.

Plusieurs aspects rendent le choix d'un scénario difficile :

- la libre-circulation des poissons migrateurs et la notoriété patrimoniale de la Sélune,
- l'enjeu actuel de l'énergie renouvelable,
- le manque de motivation des acteurs locaux,
- le financement de l'effacement de barrages difficile aujourd'hui

et conduisent à proposer un scénario 4.


Celui-ci consisterait à conserver les barrages pendant encore 30 ans en appliquant les mesures compensatoires et les pistes d'actions proposées dans le cadre du scénario 1.

Ces trente années permettraient par ailleurs d'engager un plan d'action :

- La meilleure connaissance de l'état des stocks de saumons. Si l'espèce était menacée, il faudrait procéder à l'effacement des barrages dans un délai plus court.
- La préparation de l'ensemble des acteurs du bassin versant à la démolition future des barrages par l'animation de groupes de réflexion permettant à chaque acteur local d'envisager l'élaboration de projets de développement.
- La constitution d'un fond afin de financer la destruction de ces ouvrages. A titre d'exemple, un placement annuel de 600 000 euros H.T. avec un différentiel de 4% entre l'inflation et le taux d'intérêt pourrait financer la démolition des deux barrages dans 30 ans.
- Ce laps de temps permettra de profiter des nouvelles avan-

cées en matières de nouvelles technologies et d'énergies renouvelables. Ainsi, l'enjeu actuel que représente l'hydroélectricité et surtout l'énergie de pointe pourra à terme ne plus être aussi significatif.

L'impact des dispositions de la Directive Cadre sur l'Eau apparaît aujourd'hui difficile à cerner. Elle devrait être transposée en droit français à la fin de cette année.

**A l'heure actuelle, le choix d'une stratégie d'avenir pour la vallée de la Sélune n'est pas fait. Au cours de la rédaction du document du S.A.G.E.\* , les membres de la C.L.E.\* écriront leurs objectifs pour le bassin de la Sélune. Lorsque le Préfet étudiera le dossier de renouvellement de la concession, il tiendra compte des orientations du S.A.G.E. qui sera une référence réglementaire pour les administrations.** 

Barrage de Vezins, EDF



Barrage de LROB, EDF

Source :

**Etude sur le devenir des barrages en 3 phases 215 p. Sépia Conseils Consultable à l'association BS2A**



## Couverture des sols nus l'hiver : conseils et démonstrations



Parcelle de maïs nue l'hiver avec ruissellements



Semis de Ray-grass sous couvert de maïs

En novembre et mars dernier, la Chambre d'Agriculture de la Manche, le Comité Régional de Développement Agricole et la C.U.M.A.\* de St Martin de Landelles ont organisé au G.A.E.C.\* Fougères deux ½ journées d'information sur la couverture des sols nus. Ces interventions signalées dans la presse régionale étaient destinées à la population agricole mais étaient aussi ouvertes à un large public.

Ces journées ont pour objectif d'informer les agriculteurs avec des démonstrations sur parcelles et des conseils techniques sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la réglementation.

L'ensemble du bassin de la Sélune est classé en Zone Vulnérable. 8 cantons sont classés en Z.E.S.\* et 2 en suivi renforcé (dans la Manche). Sur le

Beuvron et sur l'Airon, des communes sont classées en Z.A.C.\*. Rappelons que 90% au moins de la S.A.U.\* en Z.V.\* doit être couverte l'hiver. Et, la couverture des sols nus l'hiver est obligatoire en Z.A.C..

La Culture Intermédiaire à Piège à Nitrates (CIPAN) ou le couvert hivernal implanté entre deux cultures principales a pour intérêt de piéger les nitrates, protéger les sols contre l'érosion, préserver la structure du sol, procurer éventuellement un appoint fourrager.

Le cas plus particulièrement étudié est celui de la monoculture de maïs. A la fin du printemps, le Ray-grass d'Italie est semé entre les rangs de maïs. Le service agronomique de la Chambre d'Agriculture a testé le désherbage mixte du maïs qui combine l'utilisation de produits chimiques et des moyens mécaniques. Son

intérêt est d'appliquer une plus faible dose d'herbicide à l'hectare pour un désherbage efficace, de diminuer le salissement des parcelles grâce au binage\* du sol et de semer un couvert végétal entre les rangs qui sera efficace dès l'automne. La Chambre d'Agriculture conseille les agriculteurs à pratiquer cette technique dans les parcelles sensibles. Ce changement des pratiques culturales est plus exigeant en terme de surveillance, d'utilisation du matériel, de temps et de coût à l'hectare.

Le conseil et l'appui technique à la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles feront partie des actions prioritaires pour améliorer la qualité des eaux dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E..

## Etude sur l'érosion des sols: ruisseau du Moulin du Pontorsier



Rôle "tampon" d'une prairie en bord de rivière

Le laboratoire GEOPHEN de l'Université de Caen et le Pays du Mortainais sont partenaires depuis de nombreuses années en ce qui concerne les problèmes d'érosion et de ruissellement des sols dans le Mortainais.

Cette expérimentation s'inscrit dans le prolongement des actions que mène le Pays, depuis 1999 en associant agriculteurs, collectivités locales et artisans, via notamment le Contrat Rural " Sélune Amont 1 ", pour la protection de la qualité de la ressource en eau. Elle s'étalera sur au moins 2 ans.

Le premier objectif est de caractériser et de quantifier les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Le second est de mettre en place, en accord avec les exploitants agricoles, des mesures correctives et mesurer les effets de ces mesures à l'échelle du bassin versant.

L'érosion en domaine de culture se manifeste par une accentuation de la turbidité de l'eau qui induit une dégradation de la biodiversité faunistique et floristique des cours d'eau, une remise en cause de la potabilité de l'eau superficielle, une augmentation croissante du décapage qui génère un appauvrissement de la fertilité agronomique et donc

une baisse de rendement. Dans cette étude, 4 composantes du ruissellement et de l'érosion (topographique, climatique, pédologique, agraire) à différentes échelles de temps (pluriannuelle, journalière) et d'espace (bassin versant, parcelle) seront suivies.

Le lycée agricole de St Hilaire du Harcouët participera à un inventaire qualitatif et quantitatif du réseau de haies et de fossés.

Les mesures adaptées au mode de gestion des exploitants agricole devront être transposables à des domaines bocagers similaires.

Le lycée agricole de St Hilaire du Harcouët participera à un inventaire qualitatif et quantitatif du réseau de haies et de fossés.

Les mesures adaptées au mode de gestion des exploitants agricole devront être transposables à des domaines bocagers similaires.

(\*) cf. Définitions p.11

## Diagnostic sur le BEUVRON à l'échelle du bassin versant



Sol "décapé" suite à une forte pluie coulant sur la route

Le bassin versant du Beuvron s'étendant sur la Manche et l'Ille et Vilaine. Le Beuvron est l'un des affluents de la Sélune où le problème de la qualité de l'eau est le plus sensible. Pourtant, de nombreuses actions ont été menées mais les frontières administratives ont été à l'origine de blocages notamment pour le financement de l'Opération Beuvron Propre.

En 2003, de début mars à fin

août, le S.A.G.E. Sélune réalise un diagnostic du bassin du Beuvron. L'objectif est de proposer un outil de gestion sur l'ensemble du bassin versant afin de dépasser les clivages administratifs et restaurer la qualité de l'eau.

Ce diagnostic doit faire le bilan des actions de restauration de la qualité de l'eau, proposer un programme d'actions sur le bassin versant et un programme de gestion du lit mineur aux commu-

nautés de communes de Louvigné du Désert et de St James. Pour atteindre cet objectif, un comité de pilotage comprenant des représentants des Chambres d'agriculture (35 et 50), le G.V.A.\* de St James, le G.D.A.\* de Louvigné du Désert, les deux communautés de communes, du C.S.P.\* et du S.A.G.E. suit le travail des deux stagiaires. Les résultats seront connus en septembre 2003.

## Contexte

Ignorant les contraintes administratives, les eaux du bassin versant de la Sélune s'écoulent sur 3 départements (Manche, Mayenne et Ille et Vilaine) et 3 régions (Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne). Le découpage actuel des grands bassins hydrographiques n'étant pas justement hydrographique mais cantonal, cette complexité est renforcée par l'existence de 2 comités de bassin intervenant sur le bassin versant : Seine Normandie et Loire Bretagne.

La dégradation constante de la qualité de l'eau a fait prendre conscience aux acteurs locaux de la nécessité d'une gestion globale de la ressource à l'échelle du bassin versant. Emmenés par Michel THOURY, ils ont décidé



de mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Au-delà des frontières administratives et des oppositions d'intérêt, le S.A.G.E. rassemble élus, usagers et administra-

tions sur un territoire cohérent autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles à l'environnement. Le SAGE est un outil pour "organiser demain".

La Commission Locale de l'Eau, représentant les acteurs du bassin versant, est chargée de l'élaboration du SAGE. Elle s'appuie sur l'association Bassin de la Sélune de l'Amont à l'Aval.

La première phase de l'élaboration du SAGE a consisté à faire l'état des lieux du bassin et à déterminer les causes des problèmes pour établir un diagnostic.

A l'issue de cette étape, 3 enjeux principaux ont été identifiés:

- L'amélioration de la qualité de l'eau
- La gestion quantitative de la ressource
- La protection des milieux aquatiques

## Amélioration de la Qualité de l'eau

### Limiter les pollutions domestiques, industrielles et agricoles, ponctuelles et diffuses

**La qualité des eaux de surface et souterraines se dégrade.**

L'augmentation des teneurs en nitrates qui s'est établie à 1 mg/l par an en rivière semble s'infléchir. Néanmoins, on observe encore des captages à plus de 70 mg/l. Le phosphore conduit à l'eutrophisation des lacs en été et au développement de cyanobactéries produisant une toxine incompatible avec l'usage A.E.P.. Les pesticides sont également présents. La charge en matières en suspension souvent élevée accélère l'envasement des retenues d'eau. La qualité bactériologique est mal connue.

**Les apports sont importants sur le bassin...**

La Sélune reçoit les eaux usées de 37 stations d'épura-

tion domestiques qui traitent bien les matières en suspension et les matières organiques, mal les matières azotées et le phosphore.

Le tissu industriel est assez important, avec essentiellement des industries agroalimentaires transformant le lait la viande et les pommes. Les artisans, bien que très nombreux et aux activités très diverses sont peu sensibilisés à l'impact de leurs rejets sur le milieu ou la station collective.

Les flux maîtrisables de phosphore (ceux sur lesquels on peut agir), proviennent majoritairement des rejets urbains et industriels.

L'agriculture est la première source de pollution diffuse pour l'azote. La gestion des effluents d'élevage (équilibre à

la parcelle), des intercultures (après maïs notamment) sont les points les plus problématiques. De plus, les pesticides utilisés (atrazine notamment) sont rémanents. Par ailleurs, la descente du bétail au cours d'eau détériore la qualité bactériologique et augmente les teneurs en M.E.S.\*.

**...et la capacité d'épuration naturelle diminue.**

Les aménagements hydrauliques et l'évolution des pratiques agricoles ont conduit à une diminution de la capacité d'épuration du bassin et une augmentation du lessivage (arasement des haies et talus, retournement des prairies, sols nu en hiver, drainage, recalibrage des cours d'eau, mise en culture des zones humides).

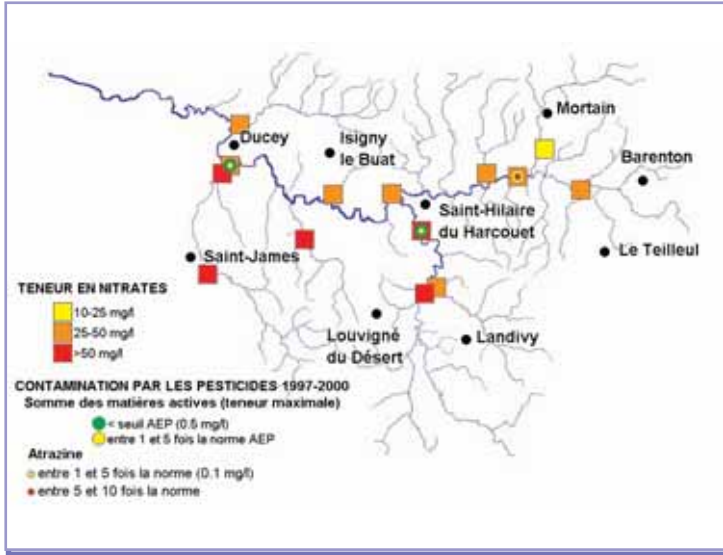


Préserver la ressource

(\* cf. Définitions p.11)

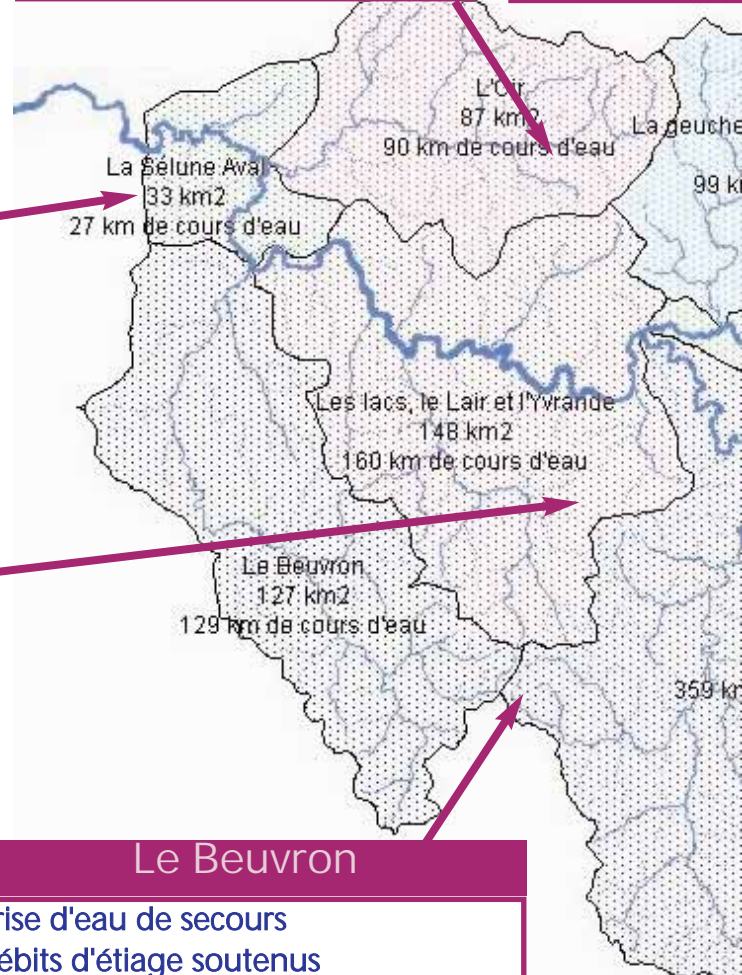


# Synthèse du par sous-bas



**L'Oir**  
Frayères à saumon  
Entretien de rivière  
Impact de l'abreuvement

La Douenne,  
et la Gueuch  
Captages AEP  
Qualité eau mé

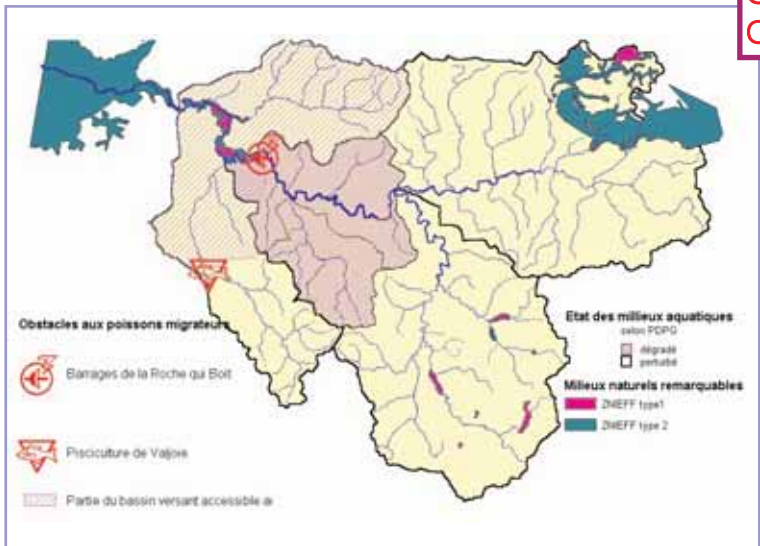


**Sélune aval**  
Prise d'eau AEP  
Zone humide importante  
Frayères à saumon et lamproie  
Régime hydraulique artificiel  
Habitats en zones inondables  
Inondations à Ducey-Poilley

**Les lacs, le Lair et l'Yvrande**  
Production hydroélectrique  
Activités nautiques  
Milieux fortement perturbés  
Qualité de l'eau médiocre  
Obstacles à la circulation des migrateurs

**Le Beuvron**  
Prise d'eau de secours  
Débits d'étiage soutenus  
Frayères à saumon  
Forte pression d'élevage  
Pisciculture infranchissable  
Qualité de l'eau mauvaise  
Qualité physique mauvaise

## Protection des milieux aquatiques



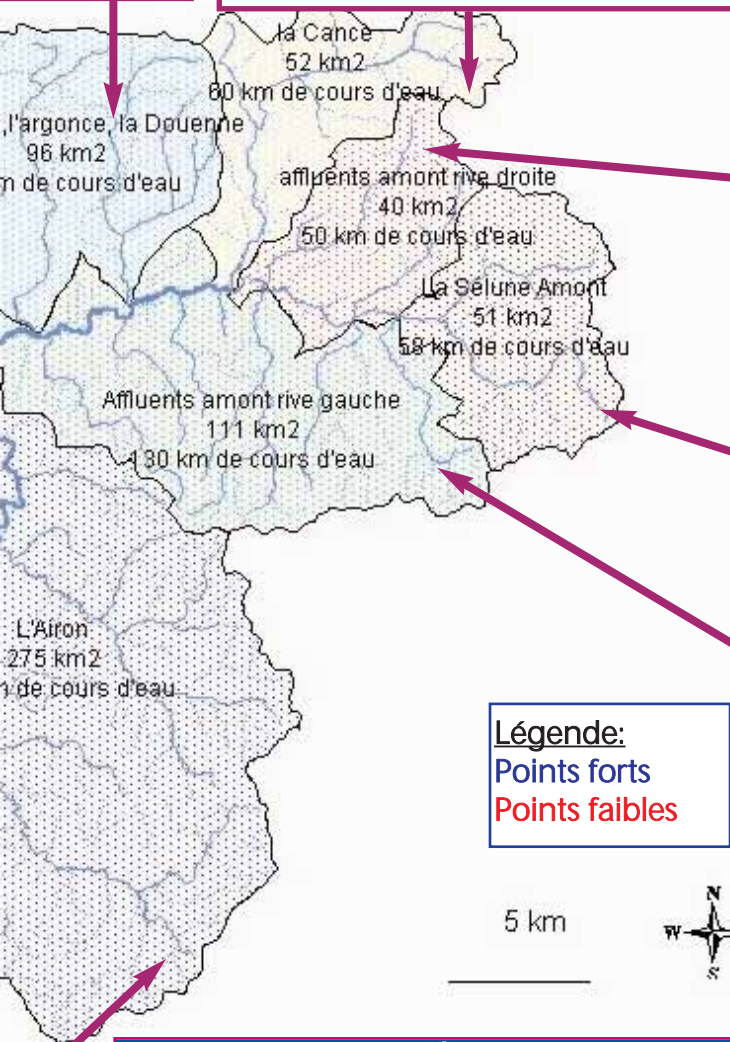
**L'Airon**  
Débits étiage soutenus  
Prise d'eau AEP  
Présence de ZNIEFF  
Qualité de l'eau mauvaise  
Forte pression d'élevage  
Habitats en zones inondables  
Inondations St Hilaire  
Flux d'azote et Flux de phosphore provenant des principales collectivités en amont des retenues

# diagnostic

ssin

l'Argonce

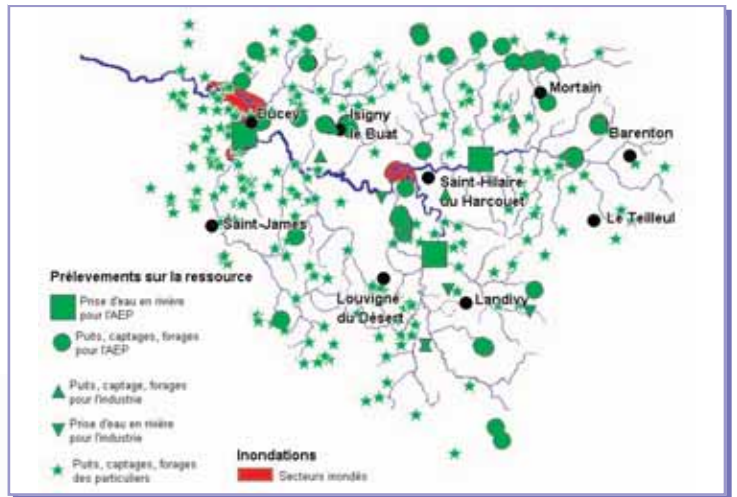
diocre



## La Cance

Intérêt biologique fort : zones humides des tourbières (ZNIEFF), présence d'écrevisses à pattes blanches.  
Bonne qualité de l'eau  
Prairies dominantes, présence de forêts

## Gestion quantitative de la ressource



## Affluents amont rive droite

Intérêt biologique fort (zones humides tourbières (ZNIEFF),  
Bonne qualité de l'eau  
Prairies dominantes, présence de forêts  
Ruisseaux préservés

## Sélune Amont

Faibles débits d'étiage  
Qualité de l'eau médiocre  
Impact de l'abreuvement

## Affluents amont rive gauche

Prise d'eau AEP  
Faibles débits d'étiage  
Drainage important  
Qualité de l'eau médiocre  
Qualité physique mauvaise

## LES ÉTAPES DE LA CONCEPTION DU SAGE

### 1ère étape : état des lieux

Il a été réalisé pour l'essentiel par et pour la CLE au travers des commissions thématiques (agriculture, AEP-assainissement, industrie artisanat, milieux naturels, barrages, baie/Sélune et communication), avec l'appui de la cellule d'animation.

### 2ème étape: diagnostic

Il a également été réalisé dans les mêmes conditions, mais avec des commissions de travail transversales (qualité de l'eau, quantité d'eau, milieux naturels).

### Prochaines étapes

L'année 2003 sera consacrée à l'étude des scénarios possibles pour l'avenir du bassin versant.

La difficulté sera d'imaginer autre chose que la continuité de l'existant, qui ne permettra pas d'atteindre une gestion équilibrée de la ressource.

Il ne suffira pas de faire un catalogue de mesures, mais bien de choisir entre des scénarios différents, selon les priorités que l'on se fixe.

En fin d'année, on devrait pouvoir adopter **une stratégie**, définir **les objectifs** que l'on se fixe **les moyens** que l'on se donne pour les atteindre ?

La **Formalisation du SAGE** (orientations de gestion et d'aménagement, tableau de bord, information) devrait se faire en 2004.



## Gestion quantitative de la ressource

Gérer le manque d'eau en été et l'excès d'eau en hiver

### Trop d'eau ou pas assez:

Bien que la pluviométrie soit assez régulière, la diversité de la composition du sol et les pentes font que les régimes hydrologiques et les ressources souterraines sont très variables d'un sous-bassin à l'autre.

Les ressources souterraines sont faibles, même si localement des productivités importantes peuvent être rencontrées sur des failles granitiques.

Le débit de l'Airon est plus régulier que celui de la Sélune Amont, où les étiages sont très

marqués. En cas de sécheresse, l'alimentation en eau des populations est assurée au détriment de la vie aquatique.

Les secteurs de St-Hilaire du Harcouët et Ducey/Poilley sont régulièrement touchés par les inondations.

### Des prélèvements à maîtriser ...

L'alimentation en eau potable est un usage essentiel de la ressource. Les eaux de rivière assurent la plus grosse part de l'approvisionnement. Les industriels, dont une partie exploite des forages ou des prises d'eau en rivière sont aussi

de gros consommateurs d'eau. Puits, captages, forages et eau potable sont nécessaires à l'abreuvement des animaux qui sont les plus gros consommateurs. La multiplication de ces prélèvements fragilise la ressource en eau en période d'étiage.

### ...et un territoire à réaménager

Les pratiques culturelles favorisent le ruissellement au détriment de l'infiltration (sols nus en hiver, suppression des haies-talus, régression des zones humides). Ces zones tampons stockent une partie

des excédents d'hiver pour les restituer en été.

L'imperméabilisation générale et l'urbanisation des zones inondables augmentent le risque de dommages, tandis que l'abandon d'entretien des rivières (à la charge des riverains) et les travaux inadaptés nuisent à l'écoulement ou au stockage des eaux excédentaires. Néanmoins, plus le phénomène naturel est exceptionnel, moins le rôle des facteurs aggravants est déterminant.

## Protection des milieux aquatiques

Préserver la faune et la flore des rivières et des zones humides

### Un potentiel écologique non exprimé.

La Sélune présente des potentialités importantes pour les poissons migrateurs (saumon, truite de mer, lamproie, alose).

Le bassin présente des zones humides de fond de vallée à l'intérêt reconnu mais sans protection réglementaire, notamment en tête de bassin, sur les petits affluents. On note notamment la présence de l'écrevisse à patte blanche, de l'osmonde royale et de la Drosera, protégées à l'échelle nationale.

Le bassin est favorable à la truite. Mais la chute des populations conduit les A.A.P.P.M.A. à compenser les déséquilibres par un repeuplement massif systématique afin de satisfaire les pêcheurs.

### Dégradation des habitats...

La limitation de leur aire de colonisation par les deux barrages hydroélectriques empêche les poissons migrateurs d'exprimer leur potentiel. La concession des barrages de la Roche Qui Boit et de Vezins construits pour la production d'électricité arrive à échéance en 2007. Compte tenu des avantages et des inconvénients liés à leur présence, la C.L.E. devra se prononcer sur l'opportunité et les conditions de renouvellement de cette concession.

L'impact des pratiques agricoles (sols nus en hiver, abreuvoirs sauvages, recalibrages) sur la qualité de l'eau et les habitats, l'absence d'entretien des berges par les riverains et

le cloisonnement des rivières par de multiples ouvrages hydrauliques ne permettent pas à la truite de maintenir ses populations.

### ...et gestion halieutique.

La Sélune est un support récréatif non seulement pour les loisirs nautiques (base de la Mazure) mais aussi pour les 8 associations de pêche regroupant 5810 pêcheurs. Leur gestion halieutique, axée sur les repeuplements, ne permet pas la reconstitution durable des stocks naturels, qui passe par une restauration de la qualité des milieux aquatiques. Le P.D.P.G.\* recommande, à titre expérimental, de laisser les populations locales recoloniser les secteurs relativement épargnés que sont l'Oir et la Sélune amont, en diminuant puis supprimant les alevinages.



Truite dans le Beuvron

Etat des lieux /  
Diagnostic du S.A.G.E.

Documents consultables

Contact : Cellule animation  
du S.A.G.E.



## L'arbre et l'eau : Mellé valorise son patrimoine rural



La Hérisssais

### Les plantations de haies

Dès 1969, les terres de la commune de Mellé, commune du canton de Louvigné-du-Désert, ont été remembrées.

A partir de 1979, des agriculteurs se sont mobilisés et ont commencé à replanter les haies conscients de leurs rôles de brises-vent, abris pour la faune sauvage et obstacles au ruissellement. Cela a débuté par des plantations en plein champs, puis en bordure de cours d'eau et autour des bâtiments pour les "habiller". Cela afin de reconquérir un paysage perdu.

45 000 arbres ont été replantés, soit 45 km de linéaires de haies sur une commune de 1 500 ha. Pour "boucler la boucle", une chaudière à bois a été construite au GAEC des 4 chemins à Mellé et est alimentée à partir de copeaux issus de l'en-

tretien des haies.

Effectivement pour C. DUVAL, maire de Mellé, il est possible de faire le lien entre le paysage, le développement de la filière "bois-énergie", la qualité de l'eau et le tourisme.

### " Faire du développement local à partir de son patrimoine bâti et naturel "

Depuis 1999, la Maison de Pays de Mellé gère le programme " Mellé, Vitrine du Patrimoine Rural " qui s'articule autour de la réhabilitation, l'animation, la pédagogie et la communication. Mellé s'est dotée pour cela de trois outils pédagogiques : le circuit pédestre d'interprétation sur le patrimoine bâti et paysager " Pierres et Nature ", un hameau qui a été entièrement réhabilité " La Hérisssais " et la Maison de Pays qui constitue à la fois un lieu de

mémoire, un espace éducatif et interactif ainsi qu'un site d'interprétation du patrimoine rural.

### Expérimenter et montrer

De plus, une campagne de mesures sur la qualité de l'eau sur le bassin versant du Boulay, un affluent du Beuvron, devrait être menée à partir d'octobre 2003. Les nitrates, les phosphates, le chlore et le pH seront suivis grâce à des piézomètres sur trois stations représentatives.

Pour C. DUVAL, le partenariat de Mellé avec l'I.D.F.\* a pour but de démontrer scientifiquement et concrètement que les haies et des bandes enherbées ont un impact positif sur la qualité de l'eau.

Il s'agit de valoriser et encourager les efforts faits par les agriculteurs pour lutter contre la pollution des eaux.



Le sentier Pierres et Nature

## Mise en valeur de la zone humide de Monthault



La zone humide de Monthault reconstituée et aménagée

La communauté de communes du Pays de Louvigné du Désert inaugurera et ouvrira au public le 6 juin la zone humide de Monthault.

Cette opération de **reconstitution de la zone humide** a pour objectif la préservation du site naturel et la mise en œuvre d'une démarche pédagogique autour des zones humides.

Le programme général du projet s'échelonne de 2002 à 2005. En 2002, le site a été débroussaillé, les mares et les talus ont été reconstitués et des abreuvoirs ont été aménagés.

Pendant 4 ans, des études vont être menées sur la flore, la faune et l'hydrologie afin de réaliser un suivi écologique de la zone humide et connaître l'impact de sa gestion.

La cdc de Louvigné du Désert souhaite que la gestion de ce milieu soit le résultat d'une concertation entre les divers partenaires du projet (élus, collectivités, associations, agriculteurs). Elle souhaite **démontrer l'intérêt de préserver les zones humides** qui améliorent la qualité de l'eau, rechargent les nappes et préservent des inondations.

Le second objectif de ce projet est de **sensibiliser les scolaires mais aussi le grand public** à l'intérêt de ces milieux.

Pour découvrir la zone humide, le site possède des sentiers dotés d'une signalétique qui permet au promeneur d'interpréter ce qu'il voit, des passerelles pour traverser le fond de vallée et des points d'observation pour appréhender l'ensemble

du site.

Cette opération s'intègre dans une **démarche touristique** soutenue par le Pays d'Accueil Touristique de Fougères qui assure la promotion du site.

Depuis 2002, le programme pédagogique " **Zone humide du Pays de Fougères** " est proposé aux écoles primaires. La zone humide de Monthault fait partie de ce réseau ainsi que la Tourbière de Parigné, et le circuit Pierres et Nature de Mellé. Sur ces sites naturels aménagés un programme d'animations autour de l'eau est proposé aux scolaires.

Il sera également possible d'utiliser ce site comme support pour l'information des élus du SAGE Sélune.



## Programme des animations du Printemps de l'environnement

**Du lundi 2 au mardi 10 juin 2003:**

Une semaine dédiée à l'arbre. Venez découvrir un élément marquant du paysage et ses atouts (barrière naturelle, colonisateur de milieux extrêmes, thérapeute, source d'énergie...)

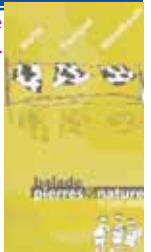
**Tous les jours de 14h à 18h** à la Maison Pierres et Nature de Mellé: Exposition "**Comme un arbre**", entrée gratuite

**Vendredi 6 juin:** inauguration de la zone humide de Monthault.

**A 18h00 sur réservation:** **Conférence sur l'arbre et l'eau** (F. CHARNET, ingénieur de l'IDF)

**Dimanche 8 juin :** **Journée "retour aux sources"** (visite du circuit Pierres et

Nature et d'une chaudière bois-énergie)  
**Renseignements: Maison Pierres et Nature**  
**Tél. : 02.99.17.14.24**



## Protection de captage sur un bassin versant

### Pistes d'actions en faveur de la qualité de l'eau :

- ▲ Limiter les excédents en nitrates,
- ▲ Raisonner l'emploi et le choix des phytosanitaires en agriculture et en non agricole,
- ▲ Aménager les parcelles pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols,
- ▲ Conseiller sur le matériel agricole,
- ▲ Mettre en place des équipements efficaces pour l'assainissement collectif et le non collectif, etc.

### Contacts

René ROISIL  
Président du Syndicat du Bocage  
Mayennais  
Valérie CORNU  
Animatrice de l'action  
" Bassin versant "  
02.43.05.13.29  
bv.colmont@wanadoo.fr

Dès les années 90, les collectivités locales, distributrices d'eau potable dans le Nord Ouest Mayennais, sont confrontées à des difficultés quantitatives et surtout qualitatives (pic de nitrates atteignant 70 mg/l dans les eaux brutes, teneur moyenne de l'ordre de 53 mg/l). Afin de faire face à ce problème, elles se regroupent en un syndicat mixte en 1996 (Présidence assurée par M. ROISIL, maire de Montaudin). L'enjeu est de maintenir la prise d'eau de Gorrion puisqu'une dérogation permet toujours d'y pomper mais la situation est préoccupante.

Une première solution consiste à mettre en place une interconnexion afin de diluer les eaux

trop chargées. Une seconde est d'agir en amont par la sensibilisation, l'information et le conseil technique.

En 2002, soutenu par le CG 53, l'Agence de l'Eau et l'Europe, le syndicat s'est engagé dans une action " Bassin versant " en amont de la prise d'eau de Gorrion. Les communes concernées, pour la plupart, sont en ZAC\*. Il s'agit de mettre en œuvre une dynamique de concertation de tous les acteurs locaux sur le bassin versant de la Colmont afin de trouver des solutions pour faire diminuer la pollution des eaux.

La première étape (2002-2005) consiste à établir un programme d'actions pertinentes répondant

à la problématique locale, sur lequel les acteurs locaux devront s'engager. La deuxième étape sera la mise en œuvre du programme (2005-2010).

Pour cela, des groupes techniques réaliseront le bilan des connaissances sur le bassin et un réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau par sous-bassins versants sera mis en place. Un bureau d'étude sera chargé de l'analyse du diagnostic.

Le syndicat du Bocage Mayennais s'est engagé dans une démarche assez longue mais avec un objectif de gestion durable de la ressource en eau potable.

## Journée d'information des élus du SAGE Sélune

"Dans le cadre d'un projet aussi ambitieux que le S.A.G.E. Sélune", explique Michel THOURY, "il ne faut pas hésiter à aller chercher des exemples d'expériences de gestion ailleurs."

Le 15 avril 2003, le S.A.G.E. de la Sélune a organisé une journée d'information des élus et des représentants des associations de pêcheurs du bassin versant sur la restauration et l'entretien de rivière. Nos élus et pêcheurs ont rencontré les membres de l'association P.A.R.A.G.E.S.\* qui est maître d'ouvrage du projet de "réhabilitation de la Touques pour le développement du tourisme-pêche". L'après-midi, au

bord de la Douenne, F. RENAULT, le technicien de rivière des communautés de communes de St Hilaire du Harcouët, d'Isigny et de Ducey a expliqué comment les P.P.R.E.\* de l'Oir et de St Hilaire ont été mis en place ainsi que l'intérêt de ces travaux pour le milieu aquatique et la qualité de l'eau.

"Ce projet sur la Touques a des résultats sur la qualité du milieu et sur le développement économique touristique. Les problématiques sur la Touques et sur la Sélune sont différentes mais comme la Touques est la première rivière à truite de mer et que la Sélune est potentiellement la

première rivière à saumon, les aménagements de la Touques peuvent faire germer des idées. Ce projet pourrait être transposable dans le Sud-Manche, avec des adaptations aux spécificités du territoire, bien évidemment. Il n'est pas nécessaire de réinventer l'eau chaude !" souligne M. THOURY. "L'association P.A.R.A.G.E.S. a lancé une réflexion sur le devenir de sa structure qui pourrait évoluer vers un syndicat mixte. Nous suivrons de très près leur choix puisqu'il pourra nous éclairer sur le devenir de la structure porteuse du S.A.G.E."



Elus et pêcheurs sur la Touques

## Les Conseils généraux soutiennent la plantation de haies

Les haies ont plusieurs rôles:

- "brise-vent",
- affirme l'identité du paysage bocager,
- limite le ruissellement,
- favorise l'infiltration lente de l'eau dans le sol,
- anti-érosion en bordure de ruisseaux,
- abris pour le bétail,
- protection pour la faune sauvage,
- production de bois,
- intégration des bâtiments

agricoles.

Une haie doit être constituée d'arbres de haut jet (érable sycomore, châtaigner, chêne, frêne, merisier) et d'arbustes de bourrage (érable champêtre, charme, noisetier).

Les haies peuvent être replantées à plat et sur talus. Les plantations sur talus sont plus efficaces contre le ruissellement et contre l'érosion.

Les Conseils Généraux de la Manche, de l'Ille et Vilaine et de la Mayenne incitent financièrement et apportent leur soutien

aux projets bocagers. Les 3 Chambres d'Agriculture apportent l'animation technique nécessaire au développement des plantations et à l'amélioration de l'entretien des haies.

La DDAF réalise le contrôle des travaux.

Les associations syndicales libres de boisement (ASL) portent les projets, relayent les adhérents et le Conseil Général.

### CONTACTS

CG 35, Pôle des Routes, des Infrastructures et de l'Environnement, Sous Direction de l'Environnement et des Infrastructures, Service Espace Rural  
Tél.: 02.99.02.36.13

CG 50, Direction des affaires maritimes et de l'environnement  
Tél.: 02.33.05.95.00

Et Chambre d'agriculture de la Manche, Service Boisement  
Tél.: 02.33.06.48.48

CG 53, Direction de l'aménagement du territoire de l'agriculture et de l'environnement, Service protection de l'eau et du sol  
Tél.: 02.43.49.67.60



# Mément'eau

## Zone vulnérable

Secteurs où les eaux présentent une teneur en nitrates approchant ou dépassant le seuil de 50 mg/l et/ou ont tendance à l'eutrophisation.  
L'ensemble du bassin versant est classé en zone vulnérable.

Les mesures suivantes étaient soit obligatoires, soit conseillées au titre du 1er Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origines Agricoles (PMPOA) et ce depuis 1996 :

- Tenir à jour un cahier de fertilisation,
- Respecter les dates et les distances d'épandages,
- Respecter les plafonds d'azote organique à l'hectare,
- Etablir un plan prévisionnel de fumure-équilibrée selon les besoins des cultures,
- Avoir les capacités de stockage suffisantes en fonction des besoins agronomiques de l'exploitation

## Zone d'Action Complémentaires (ZAC)

Constituée des communes du bassin versant en amont des prises d'eau destinées à la consommation humaine qui dépassent les normes (nitrates : 50 mg/l).  
Les communes du bassin versant du Beuvron et de celui de l'Airon en amont de la prise d'eau de Pont Juhel sont concernées.

Principales obligations :

- Obligation de couverture des sols en hiver,
- Maintien des bandes enherbées le long des cours d'eau,
- Limitation des apports azotés totaux à 210 uN/ha SAU/an (pas de limitation dans la Manche),
- Interdiction de création ou d'extension d'élevage (sauf dérogation)
- (pas d'interdiction de développement dans la Manche),
- Prescriptions sur le retournement des prairies de plus de 3 ans.

## Zone en Excédent Structurel (ZES)

Déterminée dans un canton quand la quantité théorique d'azote produite par les élevages dépasse 170 kg par hectare de surface épandable.  
Les communes du bassin de la Sélune concernées se situent sur les cantons de :

Fougères Nord, Ernée, Landivy, Louvigné du Désert, St James, Isigny le Buat, St Hilaire du Harcouët et Juvigny le Tertre.

Principales obligations :

- Traitement ou exportation des effluents d'élevage lorsqu'un plan d'épandage dépasse une surface déterminée dans l'arrêté préfectoral (plan de résorption),
- Plafonnement des surfaces d'épandage selon le maximum cantonal,
- Interdiction de création ou d'extension d'élevage (sauf dérogation).

## L'Oir, la Sélune et le Beuvron sont classés au titre de l'article L432-6, du Code de l'Environnement.

Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, après avis des conseils généraux rendus dans un délai de six mois, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs.

Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, sans indemnité, avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices par bassin ou sous-bassin fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce et, le cas échéant, par le ministre chargé de la mer.

## Glossaire

**Binage** : action de remuer la terre pour l'ameublir, l'aérer, désherber en employant une machine (la bineuse)

**Cyanobactérie** : appelées "algues bleues", elles s'accumulent facilement à la surface des plans d'eau. Elles produisent des molécules toxiques pour l'homme - hépatotoxines, neurotoxines, dermatotoxine et cytotoxines - et sont responsables de nuisances pour le traitement de l'eau potable.

**Production d'énergie de pointe** : énergie produite grâce aux éclusées à VEZINS, permettant de répondre aux périodes de fortes consommations, principalement, le matin, le soir et l'hiver.

**Eutrophisation** : l'action de l'homme peut accélérer ou provoquer une hyper-eutrophisation. Un apport excessif d'éléments nutritifs, en particulier phosphores et azotes engendre une production trop importante de végétaux qui déséquilibrent complètement le milieu aquatique.

**Débit d'étiage** : débit minimum d'un cours d'eau calculé en période de basses eaux.

## SIGLES

<b>AAPPMA</b> : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Sauvegarde
<b>AEP</b> : Alimentation en Eau Potable	<b>PPRE</b> : Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien
<b>CLE</b> : Commission Locale de l'Eau	<b>SAGE</b> : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>CIPAN</b> : Culture Intermédiaire pièges à Nitrates	<b>SDAGE</b> : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>CSP</b> : Conseil Supérieur de la Pêche	<b>SAU</b> : Surface Agricole Utile
<b>GAEC</b> : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun	<b>SDAGE</b> : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>GVA</b> : Groupement de Vulgarisation Agricole	<b>SIAEP</b> : Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau Potable
<b>GDA</b> : Groupement de Développement Agricole	<b>PDPG</b> : Plan Départementale pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
<b>CUMA</b> : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole	<b>Qétiage</b> : Débit d'étiage
<b>LROB</b> : La Roche Qui Boit	<b>ZAC</b> : Zone d'Action Complémentaire
<b>MES</b> : Matières En Suspension	
<b>PARAGES</b> : Pays d'Auge, Rivières, Aménagement, Gestion Et	

## Rendez-vous entre "sages"

Juin 2003 : réunions des commissions sur l'élaboration des scénarios  
Juillet 2003 : assemblée générale de la CLE

18 septembre 2003 :  
"Journée Locale de l'Eau" pour les membres de la CLE et tous les maires du bassin versant de la Sélune.

# En savoir plus sur le SAGE

## Carte d'identité du S.A.G.E.

**Nom :** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune

**Territoire :** le bassin versant de la Sélune (voir carte)

**Atout :** Outil de travail et de référence pour les administrations et les collectivités.

**Qui élabore et pilote le S.A.G.E. ?**  
La Commission Locale de l'Eau (la C.L.E.)

**Qui fait partie de la C.L.E. ?**

1/2 des représentants des collectivités locales,

1/4 des représentants des services de l'État

1/4 des représentants d'usagers.



**Enjeux du S.A.G.E. :**

- la qualité de l'eau
- la quantité d'eau
- le milieu naturels
- la satisfaction des usages

**Objectif du S.A.G.E. :**

Mettre en œuvre des solutions durables pour gérer de manière équilibrée la ressource en eau et les milieux naturels.

**Durée du programme ? 10 ans.**

**Qui sera concerné ?** Nous, habitants du bassin versant et nos enfants.

## La composition de la CLE

**Président :**

**M. Michel THOURY**, Conseiller Régional de Basse-Normandie, maire de St James, président de la communauté de communes de St James, président du Syndicat d'eau d'Avranches Sud

**Vice-Présidents :**

**M. Michel GANNE**, Conseiller Général de la Manche, maire de St Hilaire du Harcouët et président de la communauté de commune de St Hilaire du Harcouët

**Mme Marie-Françoise JACQ**, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, maire de Louvigné du Désert

**M. Jean-Pierre DUPUIS**, Conseiller Général de Mayenne, maire de Landivy

**Secrétaire :**

**M. Claude HALBECQ**, Maire de Roncey (50)

**M. Gilbert BADIOU**, Conseiller Municipal de St Hilaire du Harcouët (50)

**M. Emilien BERTIN**, Maire de St Brice de Landelles (50)

**M. Guy BAZIN**, Maire de Virey (50)

**Mme Michèle LANGLOIS**, Maire de St Laurent de Terregate (50)

**M. Noël BLIN**, Maire de Mortain (50)

**M. Jacky GAUCHET**, Maire délégué de Vezins (50)

**M. Olivier MENARD**, Maire de POILLEY (35)

**Mme Annick LECHABLE**, Maire de ST Georges de Reimtembault (35)

**M. Claude DUVAL**, Maire de Mellé (35)

**M. Maurice ROULETTE**, Maire de St Mars sur la Futaie

**M. Louis DELALANDE**, Maire de La Dorée

**Mme Denise PARIS**, Maire de St Ellier du Maine

**M. Joël PROVOST**, SIAEP d'Avranches Sud

**M. Jean-Marie FRETTEL**, SIAEP de Barenton

**M. Gérard TURBAN**, SIAEP Juvigny le Tertre

**M. Jean GUINGOUAIN**, SIAEP St Hilaire du Harcouët

**M. Victor ADELISSE**, SIAEP vallée du Beuvron

**M. René ROISIL**, SIAEP de Montaudin

Pêche de la Manche

**M. DE MONTIGNY**, Fédération Départementale de la Pêche d'Ille et Vilaine

**M. le Président** de la Fédération Départementale de la Pêche de la Mayenne

**M. LEMALLIER**, association AVRIL

**M. BETTON**, association Mayenne Nature Environnement

**M. Jean-Yves SIMON**, association Eau et Rivières de Bretagne

**M. HEBERT**, Union Fédérale des Consommateurs

**Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics**

**M. le Préfet** coordonnateur de bassin Seine-Normandie

**M. le Préfet** coordonnateur de bassin Loire-Bretagne

**M. le Préfet** de la Manche

**M. le Préfet** de la Mayenne

**M. la Préfète** de la Bretagne

**M. le Directeur**, DIREN Basse-Normandie

Pôle compétence Eau d'Ille et Vilaine, représenté par **M. Auguste LE DAVAY**,

Pôle compétence Eau de la Mayenne représenté par **M. ROUEZ**

**M. le Directeur**, DDAF de la Manche représenté par M. Rémy BRUN

**M. le Directeur**, DDE représenté par M. Yann MOREL-LEC

**M. le Directeur**, DDASS représenté par M. Jean BODIN

**M. le Directeur**, Agence de l'Eau Seine-Normandie

représenté par M. Claude BRANELLEC

**M. le Directeur**, Agence de l'Eau Loire Bretagne

représenté par M. Patrick FRENEL

**M. le Délégué régional**, Conseil Supérieur de la Pêche

**M. le Directeur**, Groupe Exploitation Hydroélectrique

**Collège des représentants des collectivités territoriales**

**M. Michel THOURY**, Conseiller Régional de Basse-Normandie

**M. Henri-Jean LEBEAU**, Conseiller Régional de Bretagne

**Mme Yolande SCHEER**, Conseiller Régional des Pays de la Loire

**M. Gabriel DESTAIS**, Conseiller Général de la Manche

**M. Henri-Jacques DEWITTE**, Conseiller Général de la Manche

**M. Michel GANNE**, Conseiller Général de la Manche

**M. Bernard PINEL**, Conseiller Général de la Manche

**Mme Marie-Françoise JACQ**, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**M. Jean-Pierre DUPUIS**, Conseiller Général de Mayenne

**Mme Rolande BRECY**, Maire de Fresville (50)

**M. Claude HALBECQ**, Maire de Roncey (50)

**M. Jean BIZET**, Maire de le Teilleul (50)

**Collège des représentants des usagers et des associations**

**M. le Président** de la Chambre d'Agriculture de la Manche

**M. Roger BUFFET**, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine

**M. ROULETTE**, Chambre d'Agriculture de la Mayenne

**M. Jacques DEDOUIT**, CCI de Granville

**M. LEPRIEUR**, CCI de Fougères

**M. BEYLICH**, CCI de Laval

**M. MOREL**, Syndicat de la Propriété agricole de la Manche

**M. LE MONNIER**, section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord

**M. le Président** de la Fédération Départementale de la

## Cellule animation du S.A.G.E.

**Aurélie JOUÉ**  
Animatrice du SAGE

**Christelle COUSIN**  
Chargée de communication

## Contactez-nous !

Association B.S.2A.  
21, rue de la Libération  
50240 Saint-James

Tél.: 02.33.89.62.14  
sage-selune@wanadoo.fr

